



Les jeunes en Hauts-de-France Un jeune sur huit non scolarisé et non diplômé

En 2015, 82 500 jeunes de 16 à 24 ans sont non diplômés et non scolarisés dans les Hauts-de-France. Cela représente 12 % des jeunes, contre 8,7 % pour la France métropolitaine. Le nord de l'Aisne et le bassin minier sont les plus touchés par les sorties précoces des jeunes. Au-delà des parcours individuels, des facteurs liés à la famille et à l'environnement de résidence peuvent influencer sur le devenir scolaire des enfants. À caractéristiques égales, un jeune de 15 à 19 ans, dont au moins un des parents est cadre ou indépendant, ou diplômé, aura moins de risque de sortir du système éducatif sans diplôme. À l'inverse, résider dans une petite commune, être plus éloigné des lycées, ou vivre dans une commune où le marché du travail est peu porteur, accroît les risques de sortie prématurée. Ces facteurs défavorables sont plus présents là où les non-diplômés sont les plus nombreux. Dans la Métropole européenne de Lille et le sud de l'Oise, les jeunes bénéficient d'un environnement familial et social plus propice.

Yohan Baillieul, Laurent Lefèvre, Insee

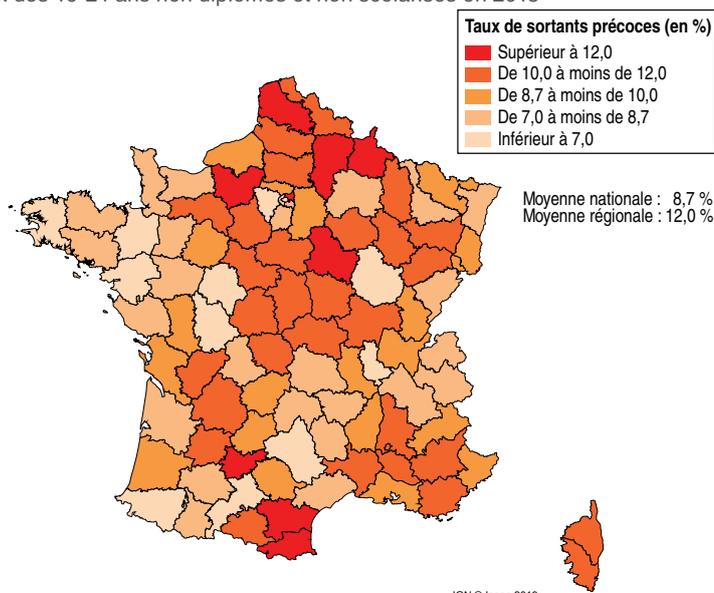
En 2015, 82 500 jeunes de 16 à 24 ans sont non diplômés et non scolarisés en Hauts-de-France (encadré 1). Ce nombre est proche de celui de l'Île-de-France (104 500 sortants précoces), malgré une population deux fois moins importante. Ainsi, 12,0 % des jeunes sont sans diplôme et ne sont pas scolarisés en 2015, soit le taux le plus élevé de France métropolitaine (8,7 %), devant la Corse (11,9 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,0 %). À l'échelle départementale, l'Aisne et le Pas-de-Calais sont particulièrement touchés par ces sorties prématurées. Ces départements se situent respectivement aux 1^{er} et 3^e rangs au niveau national (six et cinq points au-dessus de la moyenne nationale) (figure 1).

Le nord de l'Aisne et le bassin minier particulièrement touchés par les sorties précoces

Dans la région, trois grandes zones sont particulièrement concernées par de forts taux de non-diplômés (figure 2). À l'est de la Somme et dans le nord de l'Aisne, les proportions de non-diplômés non

1 L'Aisne et le Pas-de-Calais : 1^{er} et 3^e

Taux des 16-24 ans non diplômés et non scolarisés en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015.

scolarisés de 16 à 24 ans sont parmi les plus importantes de la région, voire de France métropolitaine (jusqu'à 21 %). Une deuxième zone recouvre tout le bassin minier et l'Avesnois où ces

proportions sont parfois supérieures de 6 points à la moyenne régionale. La troisième se situe dans les zones les plus peuplées de la Côte d'Opale, à savoir les établissements publics



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



Région Hauts-de-France



Encadré 1 : sortants précoces, décrocheurs scolaires : des concepts différents pour mesurer les faibles niveaux d'études

Réduire le nombre de jeunes sortant chaque année du système éducatif avec un faible niveau d'études est un enjeu majeur, à la fois européen et national. Ces jeunes sans diplôme connaissent en effet les taux de chômage les plus élevés. Depuis 2010, la France engage des actions en direction de ce public dans le cadre de la stratégie européenne « Europe 2020 » visant à « réduire le taux d'abandon scolaire, améliorer les niveaux d'éducation et favoriser l'inclusion sociale ».

Deux approches permettent de mesurer ces sortants précoces : par les stocks et par les flux. La première est celle retenue dans notre étude. Grâce au recensement de la population, il est possible de comptabiliser, une année donnée, le nombre de jeunes d'une classe d'âge ayant au plus le brevet des collèges. On en déduit un taux de non diplômés et non scolarisés, ou taux de sortants précoces, en rapportant ces jeunes à ceux de leur classe d'âge. L'approche par les flux estime quant à elle des effectifs de jeunes sortants de formation initiale sans diplôme, une année donnée. Celle-ci est cohérente avec la définition officielle du décrochage scolaire issue du Code de l'éducation. Selon ce dernier, un décrocheur est un élève qui ne termine pas avec succès une formation de niveau lycée. Il est ainsi possible d'être décrocheur et diplômé : par exemple, un élève titulaire d'un CAP qui poursuit ses études en baccalauréat professionnel mais qui s'arrête sans avoir obtenu le bac est considéré comme décrocheur.

de coopération intercommunale (EPCI, *définitions*) de Calais, de Dunkerque et de Boulogne-sur-Mer. À l'inverse, trois autres zones connaissent des taux de sortants plus modérés et inférieurs à la moyenne régionale : les métropoles de Lille et d'Amiens, les territoires de l'arrière-pays du Boulonnais et du Calais et le sud de l'Oise (hors la communauté d'agglomération de Creil).

Derrière ce panorama se dessine en creux la carte régionale de la pauvreté. Les zones comportant proportionnellement le plus de sortants précoces sont également celles les plus touchées par la pauvreté : le nord de l'Aisne, le bassin minier et les EPCI urbains de la façade littorale. Dans ces territoires, les habitants font face à d'importantes difficultés économiques et sociales (*pour en savoir plus*).

Être de milieu familial favorisé limite les risques de sortie précoce

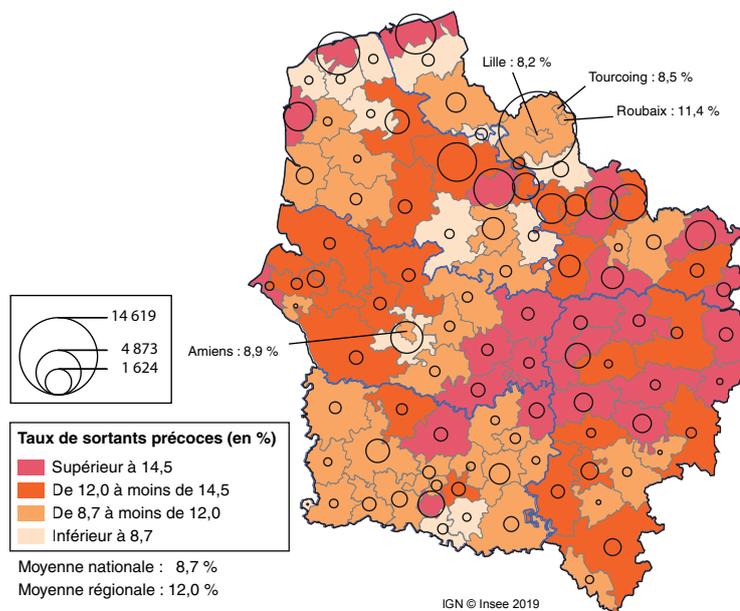
L'environnement familial dans lequel évolue le jeune influe sur ses chances de réussite scolaire (*encadré 2*). Cet environnement dépend de la situation professionnelle, mais aussi du niveau de diplôme du ou des parents.

Comparativement à un couple occupant des professions de niveau intermédiaire (*définitions*), il suffit qu'un seul des parents soit cadre ou indépendant pour diminuer le risque de sortie précoce de l'enfant (*figure 3*). Ce constat est aussi vrai pour les enfants de familles monoparentales. En revanche, le risque est accru lorsque l'inactivité ou le chômage touche l'un des référents du ménage.

Avoir l'un de ses parents diplômé du baccalauréat ou du supérieur protège d'une sortie précoce du système scolaire, comparativement à un couple non diplômé. Cette protection du diplôme joue également pour les enfants de famille monoparentale. À caractéristiques égales, le fait d'être une fille diminue le risque de sortir tôt du système éducatif.

2 Bassin minier et nord de l'Aisne, particulièrement touchés par les sortants précoces

Effectifs et part de jeunes de 16 à 24 ans non diplômés et non scolarisés en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015.

Être éloigné des lycées accroît les risques

Les jeunes qui résident dans des communes de moins de 1 000 habitants ont un risque plus élevé de quitter précocement le système éducatif. Les petites communes sont en effet souvent plus éloignées des lycées généraux, techniques ou professionnels. Ainsi, les temps de déplacement vers ces équipements sont plus longs, un contexte qui pour certains jeunes peut nuire à la poursuite de leurs études après le collège.

La suroccupation du logement défavorable à la poursuite des études

Les conditions de logement ont également un effet sur la scolarité d'un jeune. Ainsi, le risque pour ce dernier d'être non diplômé et non scolarisé s'accroît lorsqu'il vit dans un logement suroccupé, c'est-à-dire un logement où il manque une ou plusieurs pièces par rapport à une norme de référence. À l'inverse, disposer de sa propre chambre est un facteur favorable à la réussite scolaire, ces conditions étant en effet propices à la concentration et au travail (*pour en savoir plus*). Le fait de vivre au sein d'une famille nombreuse (au moins cinq personnes) n'a pas d'effet significatif sur la scolarité des enfants.

Un risque accru par un marché du travail dégradé

L'état du marché du travail dans la commune de résidence a également un effet sur l'avenir scolaire des jeunes. Plus il est dégradé, plus la situation professionnelle et financière du ou des parents est difficile, un contexte qui augmente le risque pour un jeune de sortir du système éducatif. La concentration sur un même territoire de sortants précoces accroît aussi la probabilité de le devenir. Enfin, la poursuite des études peut être entravée dès lors que la place de l'école n'est pas valorisée au sein de la cellule familiale, ou que le jeune est peu accompagné dans sa scolarité.

Un cumul de difficultés dans le bassin minier, sur la Côte d'Opale et en Thiérache

Dans les EPCI les plus peuplés du bassin minier, de la Côte d'Opale, de la Thiérache et de Creil, l'environnement familial et social sont des facteurs peu favorables à la réussite scolaire des jeunes (*figure 4*). Dans ces intercommunalités, le marché du travail est particulièrement dégradé. Plus de la moitié des familles avec au moins un enfant de 15 à 19 ans y résident. Les familles monoparentales et les logements suroccupés

3 La situation d'un seul référent est déterminante dans le risque de sortie éducative précoce de l'enfant

Différence de probabilité de sortir précocement du système éducatif par rapport à une situation de référence (en point de %)

Variables et modalités (Référence : probabilité = 10 %)	Écart à la situation de référence
Sexe du jeune (réf = garçon)	
<i>filles</i>	-3,8
Professions des référents (réf=les deux référents occupent une profession à dominante intermédiaire)	
Couples	
<i>au moins un des deux référents occupe une profession à dominante cadre et indépendant</i>	-2,0
<i>au moins un des deux référents est inactif ou au chômage, l'autre occupe une profession à dominante intermédiaire</i>	4,2
<i>deux référents inactifs/au chômage</i>	7,1
Monoparentalité	
<i>un seul référent à dominante cadre et indépendant</i>	-5,1
<i>un seul référent à dominante intermédiaire</i>	-3,2
<i>un seul référent inactif/au chômage</i>	n.s.
Diplômes des référents (réf=les deux référents sont non diplômés)	
Couples	
<i>au moins un des deux référents est diplômé du Baccalauréat ou du supérieur</i>	-7,4
<i>au moins un des deux référents a un CAP BEP, l'autre est sans diplôme</i>	-4,1
Monoparentalité	
<i>un seul référent diplômé du bac ou du supérieur</i>	-3,4
<i>un seul référent diplômé du CAP BEP</i>	3,1
<i>un seul référent non diplômé</i>	11,1
Logement suroccupé (réf=non)	
<i>oui</i>	3,6
Commune de résidence (réf=grande commune)	
<i>petite commune</i>	4,9
<i>commune moyenne</i>	0,5
Taux d'emploi communal (ref = inférieur à la médiane du taux d'emploi)	1,9
Taux de non diplômés non scolarisés communaux (ref = entre 4,1 % et 7,5%)	
<i>entre 0 et moins de 4,1 %</i>	-8,3
<i>entre 7,5 et moins de 10,9 %</i>	2,0
<i>supérieur ou égal à 10,9 %</i>	7,3
Temps d'accès au lycée d'enseignement général et technologique (réf= plus de 12 min)	-0,5
Temps d'accès au lycée d'enseignement professionnel (réf= plus de 9 min)	-0,4
Famille nombreuse (réf=oui)	n.s.

Lecture : un jeune de 15-19 ans qui aurait comme caractéristiques celles fixées en référence, aurait une probabilité de 10 % de sortir du système éducatif sans diplôme. Les filles de 15 à 19 ans ont une probabilité de 3,8 points plus faible que les garçons de sortir du système éducatif sans diplôme, par rapport à cette situation.

Champ : jeunes de 15 à 19 ans des Hauts-de-France vivant chez leurs parents.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

y sont surreprésentés. Le référent du ménage y est plus qu'ailleurs inactif, peu ou non diplômé. Ce cumul de facteurs défavorables explique que les taux de sortants précoces y soient les plus élevés de la région. Dans une moindre mesure, ces facteurs se retrouvent dans les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Amiens et dans l'intercommunalité de Beauvais. Bien que la monoparentalité y soit plus fréquente, la plus forte mixité sociale et la part plus importante de diplômés de niveau baccalauréat ou supérieur atténuent les facteurs de risque de sortie précoce du système scolaire. Dans ces

territoires, certaines politiques publiques de nature éducative ou culturelle, diffusées à un échelon plus large (MEL, Amiens métropole), peuvent avoir également un effet positif sur la scolarisation des jeunes.

Des taux de sortants précoces plus faibles lorsque les difficultés s'atténuent

Dans les EPCI moins denses de la région, distants des grands centres urbains, le contexte est un peu plus favorable qu'en moyenne régionale. Ces territoires, situés principalement dans le Pas-de-Calais, la Somme et l'Oise (par exemple Desvres-

Encadré 2 : rôle des facteurs individuels, familiaux et résidentiels

La sortie prématurée du système éducatif prend souvent sa source dans les premières années de la scolarité (*pour en savoir plus*). Il existe néanmoins des facteurs déclencheurs tout au long du cursus scolaire de l'élève. À des caractéristiques individuelles (sexe, niveau en mathématiques et en français à l'entrée en 6^e, orientation contrariée...) se joignent des facteurs familiaux (diplômes et professions des parents) ou relatifs à l'environnement de résidence de l'enfant (la suroccupation du logement, le lieu de résidence, le taux d'emploi local, le taux de sortants précoces de la commune de résidence de la famille, le temps de trajet entre le domicile et le lycée d'enseignement général, technique ou professionnel le plus proche). Ces facteurs ont été mis en évidence dans des travaux nationaux (*pour en savoir plus*). Ces informations ont été mobilisées pour les Hauts-de-France dans une régression logistique (*méthodologie*). Celle-ci a permis de mesurer le rôle respectif de chaque facteur indépendamment des autres dans la probabilité pour un jeune de sortir précocement du système éducatif.

Samer, Corbie, Saint-Just-en-Chaussée) abritent un quart des familles avec au moins un enfant de 15 à 19 ans de la région. Les familles y sont moins souvent monoparentales et les couples, de niveau intermédiaire, plus fréquemment actifs. Bien que les temps d'accès aux lycées soient plus longs qu'ailleurs, la part de sortants précoces y est inférieure à la moyenne régionale (10,6 % contre 12 %). C'est notamment le cas dans les EPCI du Pas-de-Calais et de l'Oise. À l'inverse, ceux situés dans la Somme et l'Aisne ont des taux parmi les plus élevés de la région (jusqu'à 18 %), du fait de contextes familiaux et de conditions d'emploi plus défavorables.

Dans la MEL et au sud de l'Oise, la conjonction de conditions favorables limite les échecs scolaires

La MEL (hors Lille, Roubaix et Tourcoing) et les EPCI situés dans le sud de l'Oise réunissent les facteurs familiaux et de logement les plus favorables des Hauts-de-France. Très peuplées, ces intercommunalités abritent 21,5 % des familles avec au moins un enfant de 15 à 19 ans de la région. La part des familles dans lesquelles au moins un parent est cadre ou indépendant est la plus importante de la région. La proportion de diplômés de niveau baccalauréat ou du supérieur y est également plus élevée qu'ailleurs. Les habitants profitent également d'un meilleur marché du travail. Ce cumul de facteurs favorables se traduit par des taux de jeunes non diplômés et non scolarisés parmi les plus faibles de la région (entre -1,4 et -6,1 points par rapport à la moyenne régionale). ■

Définitions

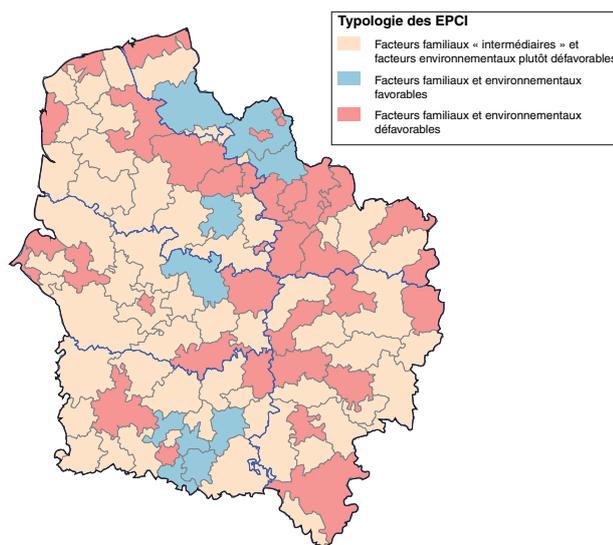
Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Sources

Le recensement de la population 2015 permet d'apporter des informations sur les caractéristiques des jeunes, de leurs familles et de leur environnement, à partir d'un identifiant unique portant sur le logement de résidence.

4 Les EPCI à forte proportion de sortants précoces cumulent les difficultés

Typologie des EPCI en fonction des caractéristiques individuelles, familiales et d'environnement



Source : Dreal, base transports en commun 2017.

IGN © Insee 2019

Méthodologie

Les déterminants sociaux du décrochage : modèle de régression logistique

• La variable « professions des référents » est issue d'un regroupement de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles en 3 modalités :

- agriculteurs exploitants, artisans ; commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures constituent la modalité « **cadre ou indépendant** »
- employés, professions intermédiaires et ouvriers constituent la modalité « **intermédiaire** »
- retraités et autres personnes sans activité professionnelle constituent la modalité « **inactif / chômage** »

Ces 3 modalités attribuées à chaque référent ont ensuite été fusionnées pour donner lieu à une variable conjointe des référents comportant 6 modalités

• Concernant la variable « diplômes des référents », seules les modalités « baccalauréat » et « supérieur » issues du recensement de la population ont été regroupées

• Les modalités de la variable « commune de résidence » sont définies comme suit :

- modalité de référence : commune de taille moyenne (entre 1 000 et 10 000 habitants)
- petite commune : moins de 1 000 habitants
- grande commune : plus de 10 000 habitants

• Les temps de trajet au plus court vers un lycée d'enseignement général et technologique et d'enseignement professionnel sont issus du distancier Metric et de la géolocalisation des équipements. Le lieu d'habitation est localisé au carreau de 200 mètres et l'équipement le plus proche par ses coordonnées x, y

Une **typologie des territoires** a été construite à partir d'une classification sur les caractéristiques des familles d'enfants de 15 à 19 ans dans les EPCI. Les variables utilisées sont celles du modèle logistique à l'exception de la variable géographique. La variable caractérisant la monoparentalité a été réintroduite. Dans un premier temps, une analyse en composantes principales a été menée sur les résultats de ces variables dans les 94 EPCI, les communes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Amiens. Sur cette base, une classification ascendante hiérarchique a permis de regrouper les zones en trois ensembles.

Partenaires financiers : DRJSCS, SGAR, Conseil régional

Partenaires techniques : Rectorat de Lille, Rectorat d'Amiens, Conseil départemental du Nord, Ceser

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :

Antoine Rault

Référent étude qualité :

Jérôme Fabre

ISSN 2493-1292 / ISSN en ligne 2492-4253

© Insee 2019

Crédits photos :

© Laurent Ghesquière

© Anaïs Gadeau © Laurent Roussel

Pour en savoir plus

- « [Dans une région jeune, une forte concentration des 15-29 ans autour de Lille et Amiens](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 88, décembre 2018
- « [Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 33, décembre 2016
- « [Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité](#) », *Revue Éducation et formations* n° 84, décembre 2013
- « [Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?](#) », France portrait social, *Insee Références*, novembre 2013
- « [Une chambre à soi : un atout dans la scolarité ?](#) », *Données sociales – La société française*, 2006

